

0503 432 6 5



Envoyé en préfecture le 29/09/2020
Reçu en préfecture le 29/09/2020
Affiché le **29 SEP 2020**
ID : 029-200076669-20200925-2020_031-DE

Délibération n°2020-031
Comité syndical du 25 septembre 2020

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à la Maison du Département à Quimper, le 25 septembre 2020.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires
Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 13
 - Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
 - Nombre de délégués titulaires excusés non représentés par leur suppléant et n'ayant pas donné pouvoir : 3
- Représentant 16 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Aux termes des articles L.1414-5 et L.1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une commission d'appel d'offres (CAO) et une commission de délégation de service public (CDSP) doivent être constituées.

S'il s'agit de deux instances distinctes, les modalités de leur composition sont néanmoins fixées par le même article L.1411-5 du CGCT qui dispose que « *lorsqu'il s'agit d'un établissement public* », la CAO et la CDSP sont composées « *par l'autorité habilitée à signer* » les marchés ou les conventions de délégation de service publics « *ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ». Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Comité syndical avait procédé à l'élection des membres de la CAO.

Suite aux élections municipales et communautaires, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont procédé à la désignation des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille. Il y a donc lieu de procéder au renouvellement intégral de la CAO et à l'élection des membres de la CDSP.

Le Comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public à caractère permanent.

Conformément aux dispositions de l'article D.1411-5 du CGCT, il appartient au Comité syndical de fixer les conditions de dépôt des listes.

Un accord intervient sur la composition d'une liste unique. Cette liste pour la CDSP :

- En qualité de titulaires :
 - M. Marc BIGOT
 - M. Jean-Luc TANNEAU
 - M. Marc AUDURIER
 - Mme Gaël LE MEUR
 - M. Yvan MOULLEC

- En qualité de suppléants :
 - Mme Annick MARTIN
 - Mme Christine ZAMUNER
 - M. Karim GHACHEM
 - M. Marc RAHER
 - M. Eric BOSSER

Il est procédé au vote.

- Pour la commission d'appel d'offres :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 15

- Pour la commission de délégation de service public :
 - Votes contre : 0
 - Abstentions : 0
 - Votes pour : 15

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

DECIDE :

- D'instituer une commission d'appel d'offres et une commission de délégation de service public à caractère permanent compétentes pour l'ensemble des procédures mises en œuvre pendant la durée du mandat des délégués du Comité syndical ;

- Pour la commission d'appel d'offres, de prononcer l'élection de :
 - En qualité de titulaires :
 - M. Marc BIGOT
 - M. Jean-Luc TANNEAU
 - M. Marc AUDURIER
 - Mme Gaël LE MEUR
 - M. Yvan MOULLEC

 - En qualité de suppléants :
 - Mme Annick MARTIN
 - Mme Christine ZAMUNER
 - M. Karim GHACHEM
 - M. Marc RAHER
 - M. Eric BOSSER

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29 SEP. 2020

ID : 029-200076669-20200925-2020_031-DE

• Pour la commission de délégation de service public, de prononcé

- En qualité de titulaires :
 - M. Marc BIGOT
 - M. Jean-Luc TANNEAU
 - M. Marc AUDURIER
 - Mme Gaël LE MEUR
 - M. Yvan MOULLEC

- En qualité de suppléants :
 - Mme Annick MARTIN
 - Mme Christine ZAMUNER
 - M. Karim GHACHEM
 - M. Marc RAHER
 - M. Eric BOSSER

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël QUERNEZ



USRS 912 r a

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

ID : 029-200076669-20200925-2020_031-DE